

Coronavirus 2019 (COVID-19) : Directives pour les dresseurs d'animaux d'assistance et de thérapie

Ce que nous savons

- Sur la base des informations limitées disponibles à ce jour, le risque que les animaux transmettent le COVID-19 à l'homme est considéré comme faible.
- Nous découvrons encore ce virus, mais il semble qu'il peut se transmettre de l'homme aux animaux dans certaines situations. Un petit nombre d'animaux de compagnie (notamment les chiens et les chats) dans le monde entier ont été signalés comme étant infectés par le virus qui provoque le COVID-19, la plupart du temps après un contact étroit avec des personnes atteintes de COVID-19, et se sont rétablis.
- Les animaux de compagnie infectés peuvent tomber malades ou ne présenter aucun symptôme. Parmi les animaux qui sont tombés malades, la plupart n'ont eu qu'une maladie bénigne et se sont complètement rétablis.

Définitions

- **Les animaux d'assistance** sont définis comme des chiens qui sont individuellement dressés pour accomplir un travail ou des tâches pour des personnes vivant avec un handicap. Conformément à l'Americans with Disabilities Act, les animaux d'assistance doivent être autorisés à rester avec leur maître. Pour des informations plus détaillées sur les dispositions de l'American with Disabilities Act relatives aux animaux d'assistance, rendez-vous sur ada.gov/service_animals_2010.htm.
- Un **animal de thérapie** est utilisé dans un type d'intervention ou de traitement assisté par l'animal.

Directives générales

- Prendre des mesures pour protéger les animaux de compagnie contre l'infection. Par exemple, évitez tout contact inutile avec des personnes ou d'autres animaux extérieurs au ménage. Faites preuve de discernement lorsque vous emmenez un animal dans un endroit où il pourrait être exposé au COVID-19.
- Il est généralement considéré sécuritaire de recourir à des animaux de thérapie dans les établissements, mais les établissements individuels qui utilisent normalement des animaux de thérapie peuvent ou non les autoriser pour le moment.
- Si vous êtes un dresseur d'animaux d'assistance ou de thérapie et que **vous recevez un diagnostic** de COVID-19 positif, consultez les Directives du DC Health pour les personnes ayant été déclarées positives à la COVID-19 coronavirus.dc.gov/healthguidance.
- Si votre **animal d'assistance ou de thérapie tombe malade** après avoir été en contact avec une personne atteinte de COVID-19, appelez votre vétérinaire. Si l'animal est testé positif au virus qui provoque la COVID-19, suivez les recommandations sur la marche à suivre si votre animal est testé positif en vous rendant sur cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/daily-life-coping/positive-pet.html.

Directives pour la protection des animaux d'assistance

- Les animaux d'assistance peuvent avoir besoin de côtoyer d'autres personnes et d'autres animaux pendant qu'ils travaillent. Dans la mesure du possible, le dresseur et l'animal doivent se tenir à au moins 2 mètres des autres personnes et animaux.
- Si un animal d'assistance est malade, appelez un vétérinaire et ne sortez pas en public avec lui.
- Dans la mesure du possible, évitez d'emmener un animal d'assistance dans des lieux où des personnes sont infectées par la COVID-19 ou dans des établissements où vous ne pouvez pas empêcher les interactions avec des personnes susceptibles d'être infectées par la COVID-19.
- Évitez autant que possible tout contact entre les personnes malades et l'animal d'assistance. Si le contact est inévitable, la personne malade doit porter une protection faciale en tissu lorsqu'elle se trouve à proximité de l'animal.
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les colliers, gilets, laisses ou harnais et autres accessoires des animaux d'assistance.
- Ne pas essuyer ni baigner les animaux d'assistance avec des désinfectants chimiques, de l'alcool, du peroxyde d'hydrogène ou tout autre produit non approuvé pour les animaux. Il n'existe aucune preuve que le virus peut se transmettre aux personnes du fait du contact avec la peau, la fourrure ou les poils des animaux domestiques.
- Éviter de porter des protections faciales aux animaux d'assistance. Couvrir le visage d'un animal pourrait lui nuire.

Directives pour la protection des animaux de thérapie

Les établissements qui utilisent normalement des animaux de thérapie peuvent ne pas les autoriser pour le moment, car les personnes dans bon nombre de ces établissements sont plus exposées à un risque de maladie grave avec la COVID-19. Suivez les directives du DC Health et les protocoles des installations en matière de distanciation sociale, de port de masque et autres mesures de prévention de la propagation de la COVID-19. **Si des animaux de thérapie sont invités dans une installation ou un autre cadre, suivez la démarche suivante.**

- Les visites d'animaux de thérapie supposent un certain niveau de contact entre les clients et l'équipe d'animaux de thérapie. Autant que possible, gardez une distance d'au moins 2 mètres entre les animaux et les personnes ne participant pas à la visite. Les dresseurs d'animaux et les participants doivent porter une protection faciale en tissu pendant la visite, excepté les cas où une personne n'est pas en mesure de porter un masque en raison d'un problème médical ou d'un handicap, ou encore est physiquement inapte à enlever un masque.
- N'emmenez pas d'animaux de thérapie lors des visites si les animaux sont malades ou ont été testés positifs au virus qui provoque la COVID-19.
- Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 ne doivent pas toucher, être proches ou interagir avec les animaux de thérapie. Si une personne a été atteinte de COVID-19, elle devrait attendre d'être rétablie avant d'interagir avec les animaux de thérapie.
- Avant et après chaque contact, le dresseur et toute personne caressant l'animal ou ayant un contact avec lui doivent se laver les mains.
- N'utilisez pas les objets que plusieurs personnes manipulent, en particulier si ces objets sont transportés dans plusieurs établissements entre les visites de thérapie (par exemple, des laisses, des harnais, des jouets ou des couvertures). Si des objets tels

que des laisses doivent être apportés entre les installations, désinfectez-les après chaque utilisation ou après chaque passage dans une installation.

- Ne permettez pas à d'autres personnes de manipuler les objets qui vont dans la bouche de l'animal, notamment les jouets et les gourmandises.
- Désinfectez régulièrement les objets tels que les jouets, les colliers, les laisses, les harnais, les gilets et écharpes de thérapie, les bols d'eau et de nourriture.
- Ne laissez pas les animaux de thérapie lécher ou donner des « baisers ».
- Ne pas essuyer ni baigner les animaux de thérapie avec des désinfectants chimiques, de l'alcool, du peroxyde d'hydrogène ou tout autre produit non approuvé pour les animaux. Il n'existe aucune preuve que le virus peut se transmettre aux personnes du fait du contact avec la peau, la fourrure ou les poils des animaux domestiques.
- Éviter de porter des protections faciales aux animaux de thérapie. Couvrir le visage d'un animal pourrait lui nuire.

Ressources complémentaires

- Pour plus d'informations sur la protection des animaux domestiques pendant la COVID-19, consultez les sites web des Centres de surveillance et de prévention des maladies aux adresses suivantes : [cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/daily-life-coping/pets.html](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/daily-life-coping/pets.html).
- Pour les directives complémentaires du DC Health, notamment les *Directives sur les propriétaires d'animaux domestiques et sur la foire à questions au sujet des animaux domestiques et des animaux*, consultez le site [coronavirus.dc.gov/healthguidance](https://www.coronavirus.dc.gov/healthguidance).